

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT – PLACE DE L'EGLISE**

Le Maire de la commune de Fouesnant,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,
- vu le Code Pénal et notamment l'article 610.5,
- vu le Code de la Voirie Routière,
- vu le Code de la Route,
- vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- vu l'arrêté du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- considérant la demande du 23 septembre 2024, présentée par la société VYV DOMICILE (sise 7 Place de l'Eglise – 29170 FOUESNANT), pour une permission de stationner un fourgon sur le domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux intérieurs, 7 place de l'Eglise,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 : L'autorisation d'empiéter sur le domaine public est accordé à la société VYV DOMICILE pour le stationnement d'un fourgon, Place de l'Eglise, en face de son agence, du lundi 30 septembre 2024 au samedi 30 novembre 2024. Une place de stationnement sera ainsi réservée.**

**ARTICLE 2 :** Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation appropriée installée par la société VYV DOMICILE.

**ARTICLE 3 :** Le permissionnaire est et reste responsable de tous les accidents ou dommages qui pourraient résulter de son occupation du domaine public.

**ARTICLE 4 :** Les droits des riverains et la sécurité demeurent réservés.

**ARTICLE 5 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié au pétitionnaire à savoir la société VYV DOMICILE,
- publié au recueil des actes administratifs,

et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOUESNANT,
  - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de FOUESNANT,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de FOUESNANT,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**FOUESNANT, le 23 septembre 2024**

**Laure CARAMARO**

**Adjointe au Maire  
Par délégation du Maire**



Copie : service Communication

